

Délibération n° 2020/06/25

Extrait du
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Décisions modificatives techniques de 2020

Annexe(s) : annexe budgétaire IV B1.7 des subventions de fonctionnement aux associations

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : PEREIRA-MAURIAT Christine

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 97

- Titulaires : 92

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 13

Votants : 108

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (97)

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	NICOLLET Michel
AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELLISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELLISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRUNIER Jean-Pierre
BERNARD Jean-Paul	GAUDRIAULT Damien	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BOURG François	GREGOIRE Nathalie	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	GUILLAUME Julien	SAUX Marie-Pierre
CHABAUD Christelle	HERBST Nadine	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	HOSMALIN Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	JAFFEUX Ophélie	SUIDUREAU Carine
SERMAGE André (S)	PAULZE Marie-Hélène (S)	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	THALAUD François
CORRE Jean-Marie	LAGARDE Maguy	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAMOUREUX Jean-François	TINET Georges
COSTE Yves	LAVILLE Philippe	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LE MARREC Laurys	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	LEGENDRE Denis	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	LENEGRE Jean-Louis	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	LEROY Véronique	PINTE Emmanuel (S)
DESVIGNES Jean	LIVET Bertrand	
DRUELLE Jean-Claude	MAHINC Didier	
	MALORON Annie	
	MARIANY Marie-Line	
	MASSARDIER Marie-Laure	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	
	MONTMORY Dominique	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS): (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR: (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

ABSENTS EXCUSES: (13) BARBET Laurent; BERTHELOT Pascal; BRONNER Ulrich; BRUNEL Séverine; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

En cette fin d'exercice, il convient d'apporter un certain nombre de corrections aux prévisions budgétaires des services. Ces décisions modificatives ont pour objet principal de réaffecter les crédits budgétaires gérés par les services supports (ressources humaines, affaires juridiques, services techniques, finances et informatique, ...) sur les lignes d'exécutions des services opérationnels (pôles).

Bien que la quasi-totalité de ces mouvements concernent des natures comptables semblables au sein d'un même chapitre, et ne nécessiteraient donc pas une autorisation de l'assemblée communautaire, ils permettent cependant :

- Une meilleure lisibilité des budgets par fonctions, et donc par politiques d'intervention (ex : enfance jeunesse, économie, environnement, social, etc...);
- Une meilleure maîtrise par les pôles de leurs enveloppes globales (leurs masses salariales respectives, et les charges de fluides et d'entretien en particulier);
- D'adapter le cadre budgétaire et les lignes comptables à la réalité de l'exécution de chaque budget communautaire pour les services financiers.

La liste des budgets qui ne nécessitent aucune décision modificative technique est la suivante :

- Les budgets de zones suivants : ZA du PIT de Lavaur la Béchade, ZA des Chambettes, ZA des Rivalets, ZA du Broc, ZA de Perrier, ZA de Pré Chavroche, ZA de Ludesse, ZA de la Maze et la ZA de la Coussonnière.
- Les budgets de lotissements suivants : Maison Médicale de Champeix, Fontchoma.

Certaines décisions modificatives n'ont aucune incidence sur le montant total du budget 2020, et leur montant est par conséquent nul. Il s'agit de simples virements de crédits entre natures d'un même chapitre, autorisés par le vote du budget. Il s'agit de :

- La DM1 du Site Coudert ;
- La DM1 de la ZA des Coustilles ;
- La DM1 du pôle Commercial d'Auzat-la-Combelle.

La DM2 du budget annexe Immobilier d'Entreprises s'équilibre en recettes et dépenses à 59.200,00 €, elle représente la régularisation des subventions amortissables de ce budget. Certaines subventions d'équipement avaient été enregistrées comme non-amortissables avant la fusion des EPCI. Dans ce budget, comme dans ceux de l'eau, de l'assainissement ou le multi-services, tous les biens ont un caractère amortissable. Cette régularisation est équilibrée, à due concurrence, par un virement de même montant du fonctionnement à la section d'investissement.

du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
DFICOMP	01	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 600,00
				TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 600,00
DFICOMP	01	777	042	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTE DE RESULTA	29 600,00
				TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 600,00
DFICOMP	01	13931	040	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	9 841,00
DFICOMP	01	13913	040	DEPARTEMENTS	6 145,00
DFICOMP	01	13912	040	REGIONS	13 614,00
				TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 600,00
DFICOMP	01	021	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	29 600,00
				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 600,00

La DM2 du budget annexe Multi-Services s'équilibre en recettes et dépenses à 615.542,04 €, elle représente la régularisation des subventions amortissables de ce budget. Certaines subventions d'équipement avaient été enregistrées comme non-amortissables. Comme pour le budget Immobilier d'Entreprises, cette régularisation est équilibrée, à due concurrence, par un virement de même montant du fonctionnement à la section d'investissement. Le solde positif de cette régularisation de 27.388,96 € est imputé en réduction de l'emprunt d'équilibre de l'opération de la station-service d'Anzat-le-Luguet, qui passe ainsi de 35.218,86 € à 7.829,90 €. Ce passif sera compensé par les résultats positifs des stations, l'emprunt modique n'aura donc pas à être mobilisé.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMP	01	023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	313 003,00
DFICOMP	01	6811	042	BUVETTEVLV	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	12 510,00
DFICOMP	01	6811	042	STATANZAT	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	4 775,00
DFICOMP	01	6811	042	STATARDES	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	- 17 645,00
					TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	312 643,00
DFICOMP	01	777	042	BUVETTEVLV	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	937,00
DFICOMP	01	777	042	STATANZAT	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	1 575,00
DFICOMP	01	777	042	STATARDES	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	285 178,00
DFICOMP	01	777	042		QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	24 953,00
					TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	312 643,00
DFICOMP	01	13911	040	BUVETTEVLV	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	937,00
DFICOMP	01	13911	040	STATARDES	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	74 077,00
DFICOMP	01	13911	040	STATANZAT	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 834,00
DFICOMP	01	13912	040	STATANZAT	REGIONS	1 575,00
DFICOMP	01	13912	040	STATARDES	REGIONS	44 054,00
DFICOMP	01	13913	040	STATARDES	DEPARTEMENTS	111 896,04
DFICOMP	01	13913	040	STATANZAT	DEPARTEMENTS	6 311,00
DFICOMP	01	13917	040	STATANZAT	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	3 068,00
DFICOMP	01	13917	040	STATARDES	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	45 407,00
DFICOMP	01	13918	040	STATANZAT	AUTRES	11 740,00
					TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	302 899,04
DFICOMP	01	021	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	313 003,00
DFICOMP	01	28121	040	BUVETTEVLV	TERRAINS NUS	224,00
DFICOMP	01	28138	040	STATARDES	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 286,00
DFICOMP	01	28138	040	STATANZAT	AUTRES CONSTRUCTIONS	4 775,00
DFICOMP	90	1641	16	STATANZAT	EMPRUNTS EN EURO	- 27 388,96
					TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	302 899,04

La DM2 du budget SPIC Alimentation d'Eau Potable s'équilibre en recettes et dépenses à 1.360,00 €, elle représente la régularisation des subventions amortissables de ce budget. Certaines subventions d'équipement avaient été enregistrées comme non-amortissables. Cette DM intègre également les corrections d'amortissements des immobilisations transférées progressivement par la trésorerie d'Issoire. En effet, les transferts d'actifs et de passifs ne seront fiabilisés qu'au cours de l'exercice 2021. Comme pour les budgets précédents, cette régularisation est équilibrée par une réduction, à due concurrence, du virement du fonctionnement à la section d'investissement.

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
911	6811	042	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	142 194,97
01	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-141 514,97
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	680,00
911	777	042	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	680,00
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	680,00
911	139111	040	AGENCE DE L'EAU	-14 833,00
911	13913	040	DEPARTEMENTS	-82,00
911	13918	040	AUTRES	15 595,00
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	680,00
911	28031	040	FRAIS D'ETUDES	100,00
911	281311	040	BATIMENTS D'EXPLOITATION	-4 800,00
911	281531	040	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	-100,00
911	281561	040	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	-9 600,00
911	28157	040	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.	-64 900,00
911	2817311	040	BATIMENTS D'EXPLOITATION	7 930,73
911	2817531	040	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	188 969,00
911	281755	040	OUTILLAGE INDUSTRIEL	204,24
911	2817561	040	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	24 391,00
01	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-141 514,97
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	680,00

La DM3 du budget SPIC Assainissement Collectif s'équilibre en recettes et dépenses à -22.168,00 €, elle représente la régularisation des subventions amortissables de ce budget. Certaines subventions d'équipement avaient été enregistrées comme non-amortissables, et d'autre mal imputées au regard de l'origine du financeur. Cette DM intègre également les corrections d'amortissements des immobilisations transférées progressivement par la trésorerie d'Issoire. En effet, les transferts d'actifs et de passifs ne seront fiabilisés qu'au cours de l'exercice 2021. Comme pour les budgets précédents, cette régularisation est équilibrée par une réduction, à due concurrence, du virement du fonctionnement à la section d'investissement.

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
921	6811	042	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	78 152,09
921	6862	042	DOTAT. AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	755,00
01	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-89 991,09
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-11 084,00
921	777	042	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	-11 084,00
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-11 084,00
921	139111	040	AGENCE DE L'EAU	-366 276,00
921	13913	040	DEPARTEMENTS	34 705,00
921	13914	040	COMMUNES	1 901,00
921	13918	040	AUTRES	318 586,00
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-11 084,00
921	28031	040	FRAIS D'ETUDES	1 886,20
921	28121	040	TERRAINS NUS	-3 000,00
921	28128	040	AUTRES TERRAINS	393,74
921	281311	040	BATIMENTS D'EXPLOITATION	-182 900,00
921	28151	040	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	-29 200,00
921	281532	040	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	-37 100,00
921	281562	040	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	-247 000,00
921	28157	040	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.	-410 800,00
921	281728	040	AUTRES TERRAINS	6 747,15
921	2817311	040	BATIMENTS D'EXPLOITATION	194 589,00
921	2817532	040	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	762 165,00
921	281755	040	OUTILLAGE INDUSTRIEL	4 592,00
921	2817562	040	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	15 035,00
921	281782	040	MATERIEL DE TRANSPORT	2 942,00
921	281788	040	AUTRES	302,00
921	28188	040	AUTRES	-500,00
921	4817	040	PENALITES DE REAMENAGEMENT DE LA DETTE	755,00
01	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-89 991,09
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-11 084,00

Le budget du SAAD est également sujet à une DM2, afin de constater en fonctionnement la reprise de subventions reçues amortissables. Cette DM s'équilibre en recettes et dépenses à 7.542,14 €. De fait, cette

Extrait du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

régularisation est équilibrée par une modification, à due concurrence de la recette du compte 777, du virement du fonctionnement à la section d'investissement.

Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 771,07
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 771,07
777	019		QUOTE-PART DES SUB. D'INV. VIREES AU RESULT.D'EXE.	3 771,07
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 771,07
1391	040	SADISSOIRE	ETAT	3 969,15
13988	040	SADISSOIRE	AUTRES SUBVENTIONS	-198,08
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 771,07
021	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 771,07
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 771,07

La deuxième vague COVID a eu pour conséquence d'amener les établissements hospitaliers à renvoyer à leur domicile un nombre significatif de personnes âgées nécessitant des soins. En conséquence, le budget du SSIAD se trouve confronté à la prise en charge de nombreuses heures complémentaires au titre du dernier trimestre. Une décision modificative est donc nécessaire pour la prise en charge de ces heures, soit un coût net de (12.846,66 €). Toutefois, le solde des économies générées par le transfert des services aux Pradets sur les charges locatives refacturées au service (-7.200 €), et une aide exceptionnelle de l'ARS de 5.646,66 €, permettent de faire face à ce besoin. La baisse du coût des copies (-400 €) permet également de financer les frais de carte grise d'un véhicule neuf acquis par le service. Cette DM1 du SSIAD s'équilibre en recettes et dépenses globales à la somme de 5.646,66 €.

Nature	Chapitre	Libellé	Montant
6132	016	LOCATIONS IMMOBILIERES	-7 200,00
61568	016	AUTRES	-400,00
6354	016	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	400,00
64131	012	REMUNERATION PRINCIPALE	3 600,00
64131	012	REMUNERATION PRINCIPALE	1 146,66
64138	012	AUTRES INDEMNITES	1 500,00
64151	012	REMUNERATION PRINCIPALE	3 600,00
64158	012	AUTRES INDEMNITES	1 000,00
64511	012	COTISATIONS URSSAF	2 000,00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 646,66
778	019	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 646,66
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 646,66

S'agissant du budget principal, cette décision modificative est la quatrième de l'exercice, ce qui, avec le vote du budget supplémentaire, porte à cinq le nombre d'ajustements apportés au budget de 2020. Cette DM4 s'équilibre à la somme globale de 773.083,89 €, dont 364.832,94 € en fonctionnement et 408.250,95 € en investissement. Globalement, l'ajustement sensible des amortissements des grands travaux réalisés ces dernières années (que l'on retrouve dans le cadre du budget primitif 2021 également) est financé par des recettes nouvelles et la réintégration des subventions reçues au titre des mêmes travaux. Compte tenu du décalage temporel entre réalisation et encaissement des subventions, ce dernier poste sera amené à progresser plus fortement au cours de 2021.

En dépenses de fonctionnement sont donc inscrits :

- 419.736,38 € de complément de dotation aux amortissements ;
- Une diminution de -45.646,65 € des attributions de compensation versées aux communes, suite à l'arrêt des attributions définitives 2020 par la CLETC ;
- L'ajustement de l'annulation de la manifestation Ailes et Volcans pour -10 K€ (40 K€ prévus au budget et -30 K€ annulés à la dernière DM) ;
- Un petit complément de crédits de 743,21 € pour les dépenses directes COVID sur les budgets enfance-jeunesse.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	01	739211	014	003		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	-45 646,65
DFICOMPTA	01	6811	042	003		DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	-2 300 000,00
DFICOMPTA	01	6811	042	003		DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 719 736,38
EJSJEUNES	422	6718	67	008	COVID	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	350,00
EJSSPORT	40	6718	67	010	COVID	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	393,21
ECOTOURISM	95	6238	011	030		DIVERS	-10 000,00
						TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	364 832,94

En recettes de fonctionnement ces charges sont financées par :

- 37.950,32 € de réintégration en fonctionnement de subventions d'équipement reçues au compte 777 ;
- Un ajustement des attributions communales perçues par API, suite à la CLETC, pour 39.918,73 € au compte 73211 ;
- Des compléments de recettes d'activité des services pour 27.710,83 € au chapitre 70 (20.000 € de complément de facturation de travaux aux communes notamment) ;
- 258.524,71 € de participations perçues au-delà des prévisions globales (en particulier : 105 K€ de l'ANAH pour le solde 2018 du suivi OPAH, 145 K€ de la CAF sur l'enfance-jeunesse et les aires des gens du voyage) ;
- 728,35 € de recettes à caractère exceptionnel.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	020	777	042	001		QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	-610 000,00
DFICOMPTA	01	777	042	003		QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	647 950,32
EJSPENFAN	522	7711	77	008	RAMPE	DEDITS ET PENALITES PERCUES	728,35
CDVGENSVOY	70	7478	74	043		AUTRES ORGANISMES	50 826,28
EJSPENFAN	522	7478	74	008	RAMPE	AUTRES ORGANISMES	44 495,61
SEMSANTE	512	7478	74	054		AUTRES ORGANISMES	24 500,00
EJSPERISCO	422	7478	74	008		AUTRES ORGANISMES	25 008,04
ADEENVIRON	830	7478	74	038		AUTRES ORGANISMES	15,24
EJSEXTRA	421	7473	74	008		DEPARTEMENTS	1 719,20
ECOCULTURE	30	7472	74	031		REGIONS	4 900,00
CDVHABITAT	70	74718	74	041		AUTRES	105 345,00
DRHPAYE	020	74718	74	013		AUTRES	1 715,34
DFICOMPTA	01	73211	73	003		ATTRIBUTION DE COMPENSATION	39 918,73
CDVHABITAT	70	70878	70	041		PAR D'AUTRES REDEVABLES	324,00
CDVFJT	523	70878	70	044		PAR D'AUTRES REDEVABLES	7 186,83
DSTTECHNIQ	020	704	70	025		TRAVAUX	20 200,00
						TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	364 832,94

En investissement, les recettes sont représentatives des amortissements nouveaux, soit 419.736,38 € au chapitre 040 et de la réduction à zéro de l'emprunt d'équilibre 2020, soit -11.485,43 €. Ces recettes nouvelles financent très largement les dépenses du même chapitre, destinées à réintégrer les subventions en section de fonctionnement pour 37.950,32 € (comptes 139X).

De fait le suréquilibre de la section est consacré prioritairement à la reconstitution des crédits de remboursement temporaire du crédit revolving de 4M€ mobilisé en 2019 (339.673,40 €). En effet, au cours des DM successives de 2020, l'équilibre de la section d'investissement avait été assuré par la réduction de cette enveloppe de remboursements anticipés possibles, à défaut d'emprunt d'équilibre. Le reliquat de 30.627,23 € est affecté au remboursement en capital de la dette, au regard de la baisse continue du taux des prêts ajustables (le besoin à la date de rédaction du rapport est toutefois bien inférieur 1.380,00 €).

Délibération n° 2020/06/25

Extrait du **du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020**

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	01	1641	16	012		EMPRUNTS EN EUROS	30 627,23
DFICOMPTA	01	16441	16	012		EMPRUNTS EN EUROS	339 673,40
DFICOMPTA	01	13931	040	006		DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	-29 100,00
DFICOMPTA	01	13931	040	003		DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	19 924,00
DFICOMPTA	01	13918	040	006		AUTRES	-30 964,00
DFICOMPTA	01	13918	040	003		AUTRES	63 814,14
DFICOMPTA	01	13917	040	006		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	-14 488,00
DFICOMPTA	01	13917	040	003		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	2 234,00
DFICOMPTA	01	13916	040	006		AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	-1 688,00
DFICOMPTA	01	13916	040	003		AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	2 160,00
DFICOMPTA	01	139158	040	006		AUTRES GROUPEMENTS	-3 358,00
DFICOMPTA	01	139158	040	003		AUTRES GROUPEMENTS	20 023,00
DFICOMPTA	01	139151	040	006		GFP DE RATTACHEMENT	-23,00
DFICOMPTA	01	139151	040	003		GFP DE RATTACHEMENT	138,00
DFICOMPTA	01	139148	040	006		AUTRES COMMUNES	-2 864,00
DFICOMPTA	01	139148	040	003		AUTRES COMMUNES	2 864,00
DFICOMPTA	01	139141	040	006		COMMUNES MEMBRES DU GFP	-17 917,00
DFICOMPTA	01	139141	040	003		COMMUNES MEMBRES DU GFP	28 657,25
DFICOMPTA	01	13913	040	006		DEPARTEMENTS	-210 505,00
DFICOMPTA	01	13913	040	003		DEPARTEMENTS	285 807,42
DFICOMPTA	01	13912	040	006		REGIONS	-199 005,00
DFICOMPTA	01	13912	040	003		REGIONS	516,00
DFICOMPTA	01	13912	040	003		REGIONS	81 574,11
DFICOMPTA	01	13911	040	006		ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-100 068,00
DFICOMPTA	01	13911	040	006		ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 082,00
DFICOMPTA	01	13911	040	003		ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	137 156,40
						TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	408 250,95
DFICOMPTA	01	28188	040	003		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 944,58
DFICOMPTA	01	28188	040	003		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-350 000,00
DFICOMPTA	01	28184	040	003		MOBILIER	22 286,84
DFICOMPTA	01	28184	040	003		MOBILIER	-250 000,00
DFICOMPTA	01	28183	040	003		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	113 055,74
DFICOMPTA	01	28183	040	003		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	-175 000,00
DFICOMPTA	01	28182	040	003		MATERIEL DE TRANSPORT	184 673,11
DFICOMPTA	01	28182	040	003		MATERIEL DE TRANSPORT	-245 000,00
DFICOMPTA	01	28181	040	003		INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	16 536,00
DFICOMPTA	01	281788	040	003		AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	6 884,83
DFICOMPTA	01	281784	040	003		MOBILIER	3 428,16
DFICOMPTA	01	281783	040	003		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	1 819,69
DFICOMPTA	01	281738	040	003		AUTRES CONSTRUCTIONS	98,00
DFICOMPTA	01	281732	040	003		IMMEUBLES DE RAPPORT	9,00
DFICOMPTA	01	281728	040	003		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	13,00
DFICOMPTA	01	281721	040	003		PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	4 946,00
DFICOMPTA	01	28158	040	003		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	113 478,13
DFICOMPTA	01	28158	040	003		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	-375 000,00
DFICOMPTA	01	281578	040	003		AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	-275 000,00
DFICOMPTA	01	281578	040	003		AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	9 193,12
DFICOMPTA	01	281571	040	003		MATERIEL ROULANT	-280 000,00
DFICOMPTA	01	281571	040	003		MATERIEL ROULANT	36 706,25
DFICOMPTA	01	281568	040	003		AUTRE MATER. ET OUTIL D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	1 771,00
DFICOMPTA	01	281538	040	003		AUTRES RESEAUX	1 337,00
DFICOMPTA	01	28148	040	003		AUTRES CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	20 579,00
DFICOMPTA	01	28138	040	003		AUTRES CONSTRUCTIONS	668 095,61
DFICOMPTA	01	28135	040	003		INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	38 095,48
DFICOMPTA	01	28132	040	003		IMMEUBLES DE RAPPORT	195 327,00
DFICOMPTA	01	281318	040	003		AUTRES BATIMENTS PUBLICS	73 196,00
DFICOMPTA	01	28128	040	003		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	36 475,00
DFICOMPTA	01	28051	040	003		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-120 000,00
DFICOMPTA	01	28051	040	003		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	114 025,65
DFICOMPTA	01	2804411	040	003		BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	50,00
DFICOMPTA	01	280422	040	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	222 316,32
DFICOMPTA	01	280421	040	003		BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 142,12
DFICOMPTA	01	2804182	040	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	59 499,00
DFICOMPTA	01	28041582	040	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 192,00
DFICOMPTA	01	28041581	040	003		BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	280,00
DFICOMPTA	01	28041412	040	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	406 369,18
DFICOMPTA	01	28041411	040	003		BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	2 858,30
DFICOMPTA	01	2804132	040	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	4 255,00
DFICOMPTA	01	28033	040	003		FRAIS D'INSERTION	125,00
DFICOMPTA	01	28031	040	003		FRAIS D'ETUDES	-150 000,00
DFICOMPTA	01	28031	040	003		FRAIS D'ETUDES	134 596,19
DFICOMPTA	01	2802	040	003		FRAIS LIES A LA REAL. DES DOCS D'URBA. NUM DU CADAST	86 079,08
DFICOMPTA	01	2802	040	003		FRAIS LIES A LA REAL. DES DOCS D'URBA. NUM DU CADAST	-80 000,00
DFICOMPTA	01	1641	16	012		EMPRUNTS EN EUROS	-11 485,43
						TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	408 250,95

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

Les subventions versées aux associations devant faire l'objet d'ajustements, est jointe à la présente délibération l'annexe réglementaire des subventions reprenant l'exhaustivité des aides apportées par API en la matière, et telles que proposées par la commission spécialisée et le bureau.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** les instructions comptables M14, M4, M49 et M22 ;
- VU** l'annexe budgétaire IV B1.7 des subventions de fonctionnement aux associations, ci-annexée ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 108

- *Pour : 108*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **D'adopter, telles que présentées ci-avant, les décisions modificatives 2020 suivantes :**
 - La DM1 du Site Coudert qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 0,00 € ;
 - La DM1 de la ZA des Coustilles qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 0,00 € ;
 - La DM1 du Pôle Commercial d'Auzat-la-Combelle qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 0,00 € ;
 - La DM2 de l'Immobilier d'Entreprises qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 59.200,00 € ;
 - La DM2 du budget Multi-Services qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 615.542,04 € ;
 - La DM2 du budget SPIC Alimentation d'Eau Potable qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.360,00 € ;
 - La DM3 du budget SPIC Assainissement Collectif s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de - 22.168,00 € ;
 - La DM2 du budget du SAAD qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 7.542,14 € ;
 - La DM1 du budget du SSIAD qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 5.646,66 € ;
 - La DM4 du budget principal qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 773.083,89 € ;
- **D'approuver les subventions de fonctionnement aux associations de 2020, telles que figurant à l'annexe IV B1.7 du budget principal.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/12/2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 063-200070407-20201217-DEL_2020_06_25-BF



1 1 1